

COMMUNE DE BARBEREY SAINT SULPICE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 029-2023 du 21 avril 2023

OBJET : RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – Rue Roger Bouvron / Impasse de Méry / Allée du Château / Rue du Val de Seine/ Rue du Moulin/ Rue de la Tournelle

Le Maire de la Commune de Barberey Saint Sulpice,

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6 ;
- VU le code de la route, notamment l'article R.411-8 ;
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière huitième partie ;
- CONSIDÉRANT que la réalisation des enrobés définitifs à la suite des travaux sur le réseau d'eaux usées nécessite de réglementer la circulation des véhicules Rue Roger Bouvron, Impasse de Méry, Allée du Château, Rue du Val de Seine, Rue du Moulin et Rue de la Tournelle ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Du 09 au 12 mai 2023, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur l'emprise du chantier Rue Roger Bouvron, Impasse de Méry, Allée du Château, Rue du Val de Seine, Rue du Moulin et Rue de la Tournelle.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par les soins de l'entreprise.

Article 3 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément à la loi.

Article 4 : M. Le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Barberey-Saint-Sulpice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Barberey Saint Sulpice, le 21 avril 2023,



Le Maire,

Alain HUBINOIS,